



Relevé de décisions du Groupe de travail

« Repérage des situations de fragilité des seniors »

Lundi 23 mai 2011,

Salle Algeco, DRJSCS

Etaient présents :

Pauline Buffard, ARS
Delphine Paccard, CARSAT
Marine Bertuol, CARSAT
Oana Zmuschi, CARSAT
Jean-Jacques Faucet, CLIC Géronthau
Elisabeth Bonnefont, Conseil Général 34
Pierre Chabran, Conseil Général 34
Nicole Jourdain, Conseil Général 66
Laure Simon, Conseil Général 66
Béatrice Rougy, Conseil Régional
Sylvia Maille, DRJSCS
Marie Perrin-Lacour, DRJSCS
Roger Rabier, Insee
Corinne Llansol, MSA de l'Hérault
Florence Perret, POSS-LR
Ines Catalan, RSI-LR
Pascale Candela, UDCCAS

Etaient excusés :

Jean-Paul Romarin, ARS
Blandine Séhébiade, CLIC Corbières Minervois
Gérard Brousse, CLIC Maill'âge
Didier Marcon, Conseil Général 34
Daniel Frayssinet, DREAL
Bernard Ledésert, ORS
Patricia Weber, UDCCAS

INTRODUCTION ET AMORCE DE DISCUSSION

Le groupe de travail commence par un point bref sur les décisions prises lors de la précédente réunion :

- Invitation des CCAS et de la DREAL à se joindre au Groupe de Travail : Participation de Mme Pascale Candela de l'UDCCAS en réponse à l'invitation de la POSS-LR et excuses de Mr Daniel Frayssinet de la DREAL qui a malheureusement dû se décommander.
- Choix d'orienter l'étude des revenus des personnes âgées sur les enjeux de logement et de santé en zoomant sur la situation des femmes et des personnes résidant en ZUS et en zones rurales.

L'objectif de la réunion de ce jour est précisé : recueillir les éléments qui serviront à la rédaction du cahier des charges de l'étude.

Afin d'amorcer le sujet, Pierre Chabran présente deux cartes développées par le Conseil Général de l'Hérault sur la répartition des personnes de plus de 75 ans dans le département et sur la répartition des revenus fiscaux de 2008 par équivalent adulte. Il constate l'impact du secret statistique à un niveau géographique trop fin.

Roger Rabier présente de son côté, les limites de l'étude des revenus fiscaux notamment l'exclusion des personnes résidant en maison de retraite et en communauté. Il recommande trois *Repères synthèse* de l'INSEE sur le public des personnes âgées¹.

¹ Repères synthèse de l'INSEE :

- [A l'horizon 2020 dans l'Hérault, 2 600 emplois supplémentaires liés à la dépendance](#), septembre 2009 - N° 9
- [À l'horizon 2020, l'Hérault compterait jusqu'à 25 700 personnes de 75 ans ou plus bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie](#), septembre 2009 - N° 8
- [Une personne âgée sur deux perçoit moins de 1 126 € par mois dans l'Hérault](#), septembre 2009 - N° 7

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à une discussion dense, il a été convenu **qu'un groupe technique restreint serait mis en place afin de construire une convention cadre avec l'INSEE** sur les bases suivantes :

Contenu de l'étude :

Les partenaires de la POSS-LR souhaitent mieux connaître les revenus et la solvabilité des personnes de plus de 65 ans pour que soient adaptées au mieux les actions spécifiques d'accompagnement de l'accès aux soins et au logement des seniors.

L'étude conduite avec l'INSEE visera à approcher le niveau de vie des seniors. Elle décrira les revenus et caractérisera les conditions de vie et de logement des plus de 65 ans. La dimension territoriale de l'étude devra permettre de repérer les zones les plus touchées par la précarité des seniors dans la région. Un préambule sur les responsabilités publiques de l'Etat et de chaque collectivité territoriale en la matière sera dressé avec référence aux textes de lois.

L'étude sera décomposée de la façon suivante :

1. Description de la population

Description et cartographie des données démographiques de l'INSEE avec prise en compte des flux migratoires (sexe, âge, situation familiale, etc.).

Croisement de l'âge avec l'activité (en activité/retraité) et le sexe (source : RP).

1. Description des revenus des personnes âgées de plus de 65 ans résidant en Languedoc-Roussillon

Notons que l'Insee va actualiser en fin d'année l'étude des revenus des personnes âgées dans le cadre du kit national et ce en partenariat avec les Conseils Généraux ; seront exploités les revenus fiscaux qui seront positionnés par rapport aux seuils de l'APA.

Dans le cadre de la présente étude, ces données seront complétées comme suit :

- Estimation des taux de pauvreté à partir des revenus fiscaux avec spécificités par âge et par zonage.
- Mise en regard avec le diagnostic régional sur l'évolution des minima vieillesse depuis 5 ans (disponible en septembre 2011 à la CARSAT).
- Focus sur la question du patrimoine qui limite le droit aux minima sociaux (exemple : zones rurales).
- Complément d'informations avec les données sur le surendettement si possible.

2. Description des conditions de logement et de vie des personnes âgées

Les données du recensement seront mobilisées pour décrire le logement et les conditions de vie des personnes âgées.

Ces données seront complétées de la façon suivante :

- Conditions de logement.

Regard sur les personnes âgées propriétaires qui ne peuvent bénéficier des aides à l'aménagement des logements du fait du revenu pris en compte pour l'octroi de l'APA (revenu majoré de 50% de la valeur locative du logement).

Prise en compte de données des CAF pour les aides au logement.

- Conditions de vie.

Analyse de l'évolution des modes de vie des personnes âgées à travers l'enquête sur le budget des familles conduite par l'INSEE (surendettement, part du budget familial consacré aux loisirs, au logement, etc.).

Prise en compte des difficultés perçues par les acteurs locaux et les professionnels tels que les CCAS et les CLIC : dépenses de santé dues au déremboursement des médicaments et des transports pour soins, coût élevé des prothèses auditives et dentaires, etc.

Analyse des résultats de l'enquête santé pour évaluer le renoncement aux soins

Le périmètre de l'étude

Population étudiée : Etude de la population des 65 ans et plus en distinguant les 65-75 ans et les 75 ans et plus.

Zonage : Les bassins de vie, si possible.

Les disparités régionales seront notamment mises en relief en ce qui concerne l'accès aux soins (médecins, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et aux transports.

Les démarches et méthodologie

Sources : Données CARSAT, DREAL, INSEE, DGFIP.

Données de cadrage et indicateurs : Seront définis en comité technique.

Méthode appliquée : Sera définie en comité technique.

Les limites

Soulignons en premier lieu que la problématique traitée se distingue de celle de la prise en charge des personnes dépendantes. L'étude présentera par ailleurs quelques limites :

- L'étude dressera un état de situation aux dernières données disponibles mais ne tentera pas de projections dans le temps que ce soit au niveau des populations, de leur revenu comme de leur condition de logement et de vie.
- Les foyers fiscaux pris en compte seront ceux dont la personne de référence a plus de 65 ans, quelque soit la composition du foyer fiscal.
- Les résidents des communautés (EPHAD, accueils familiaux, foyers, résidences, etc.) seront exclus de l'étude puisque ils ne sont pas pris en compte dans les statistiques des revenus fiscaux et que par ailleurs les estimations réalisées ne descendent pas en dessous du niveau départemental.

Le calendrier

La commande sera passée à l'INSEE dans le cadre d'une collaboration entre services publics. Elle sera enclenchée en temps et heure pour être planifiée dans le programme d'étude 2012 de l'INSEE (et de manière à ce que les commandes de données rentrent dans les programmes 2012 des producteurs, DGFIP et autres).

Le calendrier des travaux sera défini par le comité technique. Une réunion de travail avec l'Insee permettra de finaliser la commande.

La nature des livrables

Une publication INSEE avec logo des partenaires.

La prochaine réunion du Groupe de Travail sera fixée à l'automne
au moyen de l'outil de planification Doodle.